

trimestriel N° 225 - décembre 2024

Le cirque !

L'incertitude politique actuelle impacte profondément l'Éducation nationale déjà bien malmenée. La valse des ministres, les réformes successives bâclées, en plus de ne pas prendre en compte la spécificité de notre territoire, mettent en lumière un mépris de nos professions et une méconnaissance déconcertante de ses enjeux. Nos écoles, déjà fragilisées par une démographie en baisse ne devront pas subir de manière irraisonnée les conséquences d'une mauvaise gestion des fonds publics.

A cette date, aucune visibilité pour personne sur les dotations (académique comme départementale).

Mais, à l'heure des économies demandées au service public, il est urgent de ne plus détourner le regard sur le très couteux financement du privé qui organise le séparatisme de notre jeunesse et fracture l'unité de la nation.

Au Se-UNSA 12, nous continuerons à défendre avec conviction et engagement un service public d'éducation ambitieux, comme nous l'avons fait directement auprès de Mme la préfète lors de sa venue dans les locaux de l'UNSA. L'Education Nationale ne peut pas être un terrain de jeu politique car c'est là que se joue l'avenir de notre pays !

L'équipe du Se-Unsa 12 te souhaite de passer de bonnes vacances.

A bientôt,
L'équipe du Se-unsA 12.

Directeur de publication:
Sébastien Ségur
N° C.P.P.A.P. :
0919S06209
ISSN 2646-40-47

Prix du numéro : 1 euro

Imprimé par le SE Unsa 12

Dispensé de timbrage



s o m m a i r e

- 2- Alerte sociale erreurs de paye.
- 3 - Expérimentation prépa-seconde
- 4-5 Déroulement de carrière
- 6 - Compte rendu du dernier groupe départemental des directeurs
- 7- les visites d'école du Se Unsa 12
- 8- Congrès départemental
Mobilisation du 5 décembre



Alerte sociale erreurs de paye.



Le Se-UNSA 12 a déposé une alerte sociale au sujet des erreurs de paye à répétition.

L'alerte sociale permet de mettre le focus sur une problématique importante qui touche plusieurs collègues. L'alerte sociale remonte au rectorat.

Mme la Dasen avec M le Secrétaire Général et la cheffe du service DIPEM nous ont reçus dans le cadre de la négociation préalable.

Ils reconnaissent des dysfonctionnements importants du « sous-service » de la DPE 6 qui gère les payes de notre département.

En cause un sous-effectif chronique, un turn-over important d'agents contractuels à former, des outils numériques obsolètes, un processus complexe de va et vient entre service académique et service des finances publiques.

Ces explications ne peuvent nous satisfaire !

Le résultat reste le même : de nombreux collègues se retrouvent dans des situations financières compliquées voire impossibles.

Plusieurs collègues se sont retrouvés avec (liste non exhaustive):

- des payes à 0 euros (certes compensées dans l'urgence parfois par des acomptes)
- des payes amputées du SFT (supplément familial de traitement)
- des payes amputées des indemnités direction, de la NBI.
- des payes prélevées d'un remboursement de trop perçu sans information préalable de l'agent.
- des payes régularisées plus d'un an après pour les MAT.
- des payes à temps partiel alors que l'agent est revenu à temps complet



-des payes au prorata du temps travaillé alors que l'agent est en TPT (temps partiel thérapeutique) et doit donc percevoir l'intégralité de la rémunération.

La communication avec le service paye du rectorat est défaillante, quasi inexistante pour les collègues qui signalent les irrégularités mais restent très souvent sans réponse. Ce n'est guère plus facile de communiquer avec ce service pour les agents de la DSDEN qui essaient d'appuyer les demandes en interne.

Devant ce constat d'un dysfonctionnement systémique bien installé, le Se-UNSA 12 est intervenu à de nombreuses reprises depuis 3 ans.

-d'abord en aidant les collègues qui nous contactent, en appuyant leurs demandes.

-ensuite en dénonçant cette pagaille

- au niveau départemental (courrier DASEN, échanges de mails, déclaration liminaire en F3S, intervention en CDAS.)
- au niveau académique : en audience auprès du recteur, en GT bilan LDG, en CSA A.

Le recteur reconnaît une problématique spécifique à notre département. Une réorganisation des services serait en cours, une communication plus étroite département/académie serait mise en place.

Nous restons attentifs car un peu dubitatifs.

Les solutions sont connues il faut des moyens pour les services administratifs (moyens humains, numériques). Là encore nous avons la preuve que les coupes budgétaires ou la rationalisation n'apportent pas un meilleur service bien au contraire.

Il est inquiétant de constater que l'état, pour notre département, n'est plus en mesure d'assurer correctement le paiement de ses agents.

Nous continuerons de demander à quelle échéance la nouvelle organisation des services va se mettre en place, ainsi que **la création d'un fonds d'urgence** qui permettrait au département de pallier les erreurs les plus impactantes.

Nous vous conseillons de bien vérifier vos bulletins, contactez-nous à la moindre question.

Rodez : au lycée Ferdinand Foch, l'expérimentation d'une prépa-seconde

En cette rentrée 2024, une classe un peu spéciale a vu le jour au lycée Ferdinand Foch, à Rodez, une prépa-seconde, un dispositif national pour les jeunes qui n'ont pas eu leur brevet.

Au lycée Ferdinand Foch, 14 élèves se sont portés « volontaires » pour faire partie de cette expérimentation ainsi qu'une équipe pédagogique constituée d'une proviseure du lycée professionnel, d'une CPE, d'une conseillère d'orientation et de 13 professeurs dont la professeur principal.

• L'objectif

De cette classe passerelle issue de la réforme choc des savoirs, est de donner une seconde chance à des élèves fragiles en leur permettant de consolider leurs acquis du collège et du cycle 4. C'est un programme qui s'adresse autant à ceux qui voudront aller l'année d'après en lycée général qu'en lycée professionnel. Ce dispositif permet à ces élèves de ne pas rester au collège mais de progresser vers le lycée, en construisant un projet personnel d'orientation.

Le parcours de ces élèves se compose de 27 h de cours hebdomadaire avec plusieurs matières (français, maths, histoire et géographie, sciences et technologie, langues vivantes, enseignements artistiques, Éducation Physique et Sportive) dont 7h d'enseignements méthodologiques et préparatoires à la seconde générale ou professionnelle. À ces 27 heures hebdomadaires s'ajoutent 10 heures annuelles de vie de classe.

• Un Premier bilan mitigé

L'équipe pédagogique a effectué un premier bilan de rentrée et suite au conseil de classe du 1er trimestre a constaté que cette classe a de grandes disparités de motivations et de niveau. Ce sont des élèves qui ont du mal à travailler en autonomie et qui manquent de confiance en eux. Les élèves ont eu du mal à trouver leur place au sein de la classe et du lycée se sentant exclus du système scolaire et ne comprenant pas les attentes de cette prépa-seconde qu'il a fallu redéfinir avec eux.

L'équipe pédagogique a été déstabilisée et a également eu du mal à comprendre les attentes de cette classe car il n'y a pas de programme défini, donné par l'éducation nationale.

Pour « relancer » ces élèves les professeurs ont été obligés d'adapter le programme en leur transmettant des savoirs dans un cadre moins théorique. L'orientation est travaillée avec des stages en entreprise, des stages en immersion en voie professionnelle et en voie générale au sein du lycée. Les élèves font régulièrement le point avec la psychologue de l'éducation nationale (Psy-EN du lycée) pour construire leur projet d'orientation. Des projets pédagogiques interdisciplinaires sont aussi mis en place ainsi que des sorties pédagogiques sur le temps scolaire pour leur redonner confiance.

• Des élèves volontaires ?

Oui, en grande partie mais certains élèves ont intégré la promotion faute d'avoir été acceptés dans un lycée. D'autres ont obtenu leur brevet mais leurs résultats trop fragiles ne permettaient pas un passage « serein » en seconde.

Ces élèves se trouvent dans l'enceinte du lycée, et ça change beaucoup de choses car ils laissent derrière eux les « défaites » du collège.

• Quel avenir pour la prépa-seconde ?

Cette année, la prépa-seconde est en phase de test dans 109 lycées en France, au moins un par département. Au vu du contexte politique, difficile de savoir ce qu'il va advenir de ce dispositif.

Ce test n'est pas assuré d'être généralisé à la rentrée 2025.

Une incertitude qui ne convient pas au Se UNSA qui conteste par ailleurs le fait que la réussite au brevet devienne un préalable à l'entrée au lycée.

Cette expérimentation montre l'engagement des collègues sur le terrain, qui se démènent, sans véritable cadrage national pour accueillir des élèves dont personne ne sait que faire...

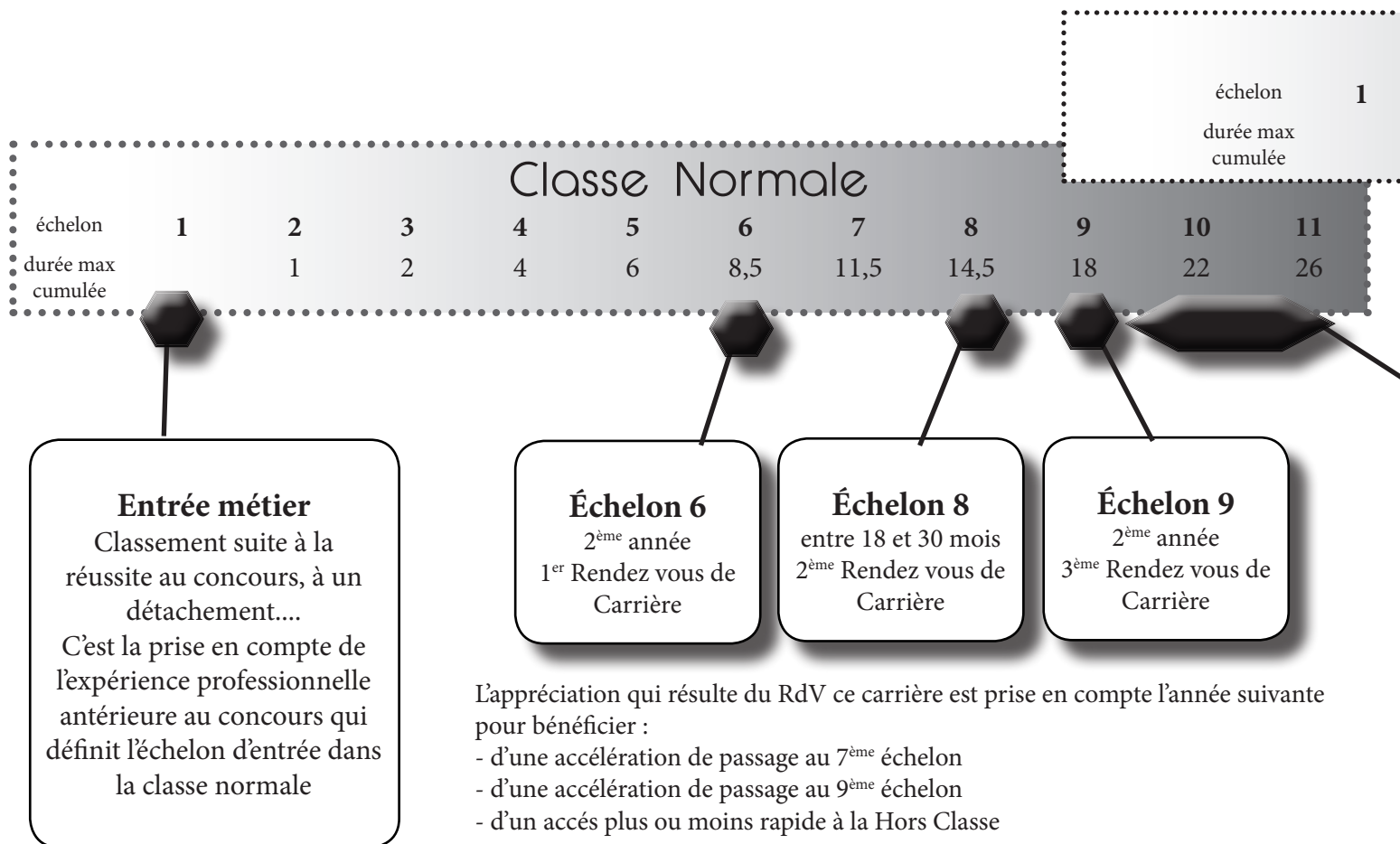
Il est plus qu'urgent de s'atteler à améliorer les conditions d'apprentissage de tous les élèves, au lieu de penser des dispositifs d'écramage... Vaste chantier !

PRÉPA 2^{de}
C'est **NON !**

 Je signe la pétition
Non au choc des savoirs



Déroulement de carrière



L'appréciation qui résulte du RdV de carrière est prise en compte l'année suivante pour bénéficier :

- d'une accélération de passage au 7^{ème} échelon
- d'une accélération de passage au 9^{ème} échelon
- d'un accès plus ou moins rapide à la Hors Classe

Recours

Dès réception du compte rendu, des observations peuvent être formulées dans les 15 jours.

Recours possibles en cas de désaccord dans les 30 jours après la notification de l'avis final.

Le Se UNSA peut vous accompagner dans cette démarche.



Le rendez-vous de carrière se déroule en 4 temps :

- la préparation

Information en juin de la programmation du RdV l'année scolaire à venir.

Document à compléter pour préparer l'inspection et l'entretien.

Celui ci est facultatif mais il sert de base à l'entretien et permet ainsi d'aborder les points qui vous semblent importants tant dans la pratique professionnelle que dans votre parcours à venir.

- l'inspection

Visite de l'inspecteur en situation d'enseignement (1° : IEN / 2° : IA IPR)

L'information est donnée au moins 15 jours avant la date d'inspection.

- l'entretien

1° : avec l'IEN de circonscription suite à l'inspection

2° et CPE : un entretien avec IA-IPR et un entretien avec le chef d'établissement

- le compte rendu

Il recense des compétences communes du référentiel métier ainsi que des compétences spécifiques (PE, CPE, Psy EN ...)

pour chaque item 4 niveaux possibles : à consolider, satisfaisant, très satisfaisant, excellent. De ces évaluations par compétences découle une appréciation générale.

Cette appréciation est arrêtée par le recteur ou l'IA DASEN en fin d'année. Elle est donnée en regard de l'ensemble des évaluations de l'année.

Hors Classe

2	3	4	5	6
2	4	6,5	9	125

Classe Exceptionnelle

échelon	1	2	3	4	5	6
durée max cumulée		2	4	6,5	9	125

La promotion à la hors classe

Chaque agent doit dorénavant pouvoir accéder à la Hors classe sur une carrière complète.

- la plage d'appel

Tout personnel au 9ème échelon de la CN avec 2 années d'ancienneté est éligible.

- le barème

Il prend en compte :

(l'ancienneté dans la plage d'appel

(l'appréciation du 3ème RdV de carrière

Le taux de promotion est fixé à 25% des éligibles.

Attention : la circulaire précise que ce barème est indicatif pour l'IA DASEN ou le Recteur qui arrête la liste des promus.

Le SE UNSA insiste chaque année auprès de la DSDEN et du rectorat afin qu'une attention particulière soit portée à la situation des collègues proches de la retraite afin de s'assurer qu'ils puissent bénéficier au plus vite de cette promotion .

En effet la part du barème liée à l'ancienneté ne nous paraît pas suffisante comparée à la part appréciation.

Nous savons pertinemment que cette appréciation ne reflète que le regard d'un inspecteur à un instant T sans pouvoir prétendre à une juste appréciation de la carrière.

ancienneté	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
points	0	10	20	30	40	50 ^a	70	80	90	100	110	120

Avis du 3 ^{ème} RdV C	Excellent	Très satisfaisant	Satisfaisant	A consolider
Points	120	100	80	60

La promotion à la classe exceptionnelle

- conditions d'accès

Depuis la campagne 2024 ce grade est accessible aux agents au 5ème échelon de la HC. Un ratio de promus est fixé pour chaque corps.

- le principe de choix des promus

L'IEN ou l'IPR rend un avis sur la base d'une appréciation de la valeur professionnelle sur l'ensemble de la carrière.

Le SE UNSA a cette année encore exprimé à la DASEN et au Recteur son interrogation sur la valeur des appréciations données.

Comment un IEN ou un IPR peut-il donner un avis sur la carrière d'une personne qu'il ne connaît pas ?

Officiellement ils ont accès au dossier de chacun rassemblant les divers compte rendus. Dans la réalité comment un inspecteur peut accorder le temps nécessaire que représenterait l'ouverture des archives de chaque enseignant éligible ?

Cette promotion au mérite est trop fortement biaisée.

Les IEN ne construisent leur avis que pour les quelques connus et distribuent les miettes aux restants. Certains osent d'ailleurs le reconnaître.

*Puisque nous sommes au marché des bons points, en attendant des jours meilleurs, faisons nous connaître !
Le Se Unsa accompagne ses adhérents dans cette démarche.*

Groupe Départemental des Directeurs :

code OTP, évaluation, PPMS,...

Code OTP/ODA : Make a ticket !

La problématique de l'accès à ONDE figurait à l'ordre du jour tant les remontées de dysfonctionnement se multiplient.

En effet, la plupart des collègues chargés de direction n'ont plus de clé OTP physique et doivent, pour se connecter à Onde, demander à recevoir un code d'activation, valable 15 minutes. Or, depuis quelque temps, ça ne fonctionne pas : pas de code envoyé, réception trop tardive rendant ce code obsolète.

Très problématique, on en conviendra... Pouvoir se connecter lors de son jour de décharge apparaît comme un minimum....

Réponse apportée par l'administration : faites des tickets ! Le problème viendrait de la messagerie webmail académique.

Faire un ticket, cela correspond à envoyer un signalement au secteur technique du rectorat. Il nous a été même expliqué que cette problématique de connexion à la messagerie touchait également la DSDEN, rendant difficile la communication entre services.

C'est donc un problème général pour lequel la solution qui a été donnée est de faire...des tickets. Il nous a été expliqué que c'était le seul moyen pour espérer se faire entendre, le seul moyen pour amener l'état à financer des équipements informatiques qui fonctionnent mieux (serveur,...).

Cette réponse ne peut pas nous satisfaire ! Peu importe les causes, les collègues n'ont pas à subir cela.

Nous écrivons ce jour à Mme la DASEN pour lui demander une intervention auprès du service compétent.

Nous demandons aux collègues qui ne parviennent pas à se connecter sur leur jour de décharge de reporter toute saisie dans cet outil ou à transmettre les données à la circo qui se chargera de la saisie.

Enfin, pour les plus motivé(es), nous vous invitons à faire des tickets en nombre.

Décharges d'école de moins de 4 classes : on essaie d'avancer ?

Un autre sujet est revenu sur la table, celui des décharges. Tout d'abord, il semblerait que les collègues des différentes circonscriptions ne reçoivent pas tous un calendrier annuel prévisionnel de leurs décharges. Il a été demandé à ce que cela soit le cas.

Le problème, à l'heure actuelle, n'est pas tant le nombre de jours que la fiabilité du prévisionnel. Pour une bonne organisation du travail, il est nécessaire que les décharges prévues ne soient pas retirées au dernier moment. Car c'est alors la double peine pour les collègues déchargés ponctuellement : le temps de préparation a été alourdi pour rien (car on explique la classe à un remplaçant) et on doit reporter sur un autre temps les 6h de direction non réalisées....

Le SE-Unsa 12 a expliqué que pour améliorer cette situation qui dure depuis trop longtemps, 2 leviers semblent possibles :

- créer davantage de postes de remplaçants : Mme Titet, Inspectrice adjointe à la DASEN a répondu que ce n'était pas, lors de cette réunion que cette demande devait être faite.

Le SE-Unsa 12 continuera de demander à la DASEN en instance de carte scolaire notamment, la création de nouveaux postes de remplacements pour répondre notamment à l'augmentation des décharges (mais pas que).

- réfléchir à un système dédié à ces

décharges ponctuelles : peut-être en fléchant certains postes de brigades (cela ne semble pas possible...), peut-être en créant des postes de TRS « Décharges » ?

Bref, peut-être n'est-il pas possible de faire mieux avec les moyens actuels mais sans chercher des solutions, nous sommes sûrs d'une chose : on n'en trouvera pas !

PPMS unifié

Le PPMS unifié a été présenté.

C'est une des modifications apportées par la loi Rilhac qui demande à ce que ce plan passe sous la responsabilité de la DSDEN et des collectivités locales avec un avis de la directrice ou du directeur. Il est prévu que, chaque année, 10 écoles par an et par circo basculent vers ce nouveau cadre avec l'intention que toutes les écoles y passent d'ici 2028. Ce travail est réalisé par les services de la DSDEN, en lien avec les assistants de prévention (qui sont les CPC EPS en Aveyron) et la directrice ou le directeur, surtout dans sa phase initiale d'élaboration. Il a été fait la demande que cette information ne se limite pas aux membres du GDDE (dont les référents direction) et soit diffusée à l'ensemble des collègues.

EPS : Agrément ou test ?

De la même manière, M. Arlès, CPD EPS a expliqué les courriers sur les intervenants (reçus le 16 octobre dernier), notamment la différence entre ce qui se faisait avant (les agréments) et ce qui se fait maintenant (les tests). Dans certaines activités sportives, il est demandé un ou plusieurs intervenants réputés compétents. Ces compétences peuvent être vérifiées par différents moyens (diplômes, écrits du club,...) ou bien par un test.

Il semblerait que les modalités de passage de ces tests soient plus

complexes que ce qui était annoncé dans le courrier de la DASEN (formation aux candidats par les directeurs, QCM pour vérifier ces connaissances)
L' équipe du SE-unsA 12 surveillera de près ce fonctionnement.

Autorité fonctionnelle : des changements ?

Pour l'administration, la loi Rilhac amène un changement important concernant l'autorité fonctionnelle. Elle aura des répercussions sur le rôle de chacun (IEN,...).

Or rien n'a changé dans ce domaine, nous avons rappelé que cette autorité a déjà été définie dans le référentiel métier sur la direction datant de 2014, dont voici extraits :

- « Dans l'enseignement primaire, un directeur veille à la bonne marche de chaque école maternelle ou élémentaire. Il prend toute disposition pour que l'école assure sa fonction de service public. »
- « les attributions du directeur d'école dans les trois domaines de responsabilité que lui confère la réglementation en vigueur, notamment les articles 2 à 4 du décret n° 89-122 du 24 février 1989 : le pilotage pédagogique, le bon fonctionnement de l'école et les relations avec les partenaires. »
- « Il revient au directeur d'école, dans le cadre du projet d'école, d'assurer la coordination nécessaire entre les maîtres, d'animer l'équipe pédagogique et de veiller au bon déroulement des enseignements »
- « Le directeur sensibilise l'équipe pédagogique à la qualité du climat scolaire. »
- « le directeur organise le service et contrôle l'activité des personnels territoriaux, pendant leur temps de service à l'école, ainsi que des personnels contractuels affectés à l'école »,...

Il ne faut pas confondre autorité hiérarchique dans laquelle l'administration essaie

de nous placer (notamment en nous mettant au même niveau qu'un chef d'établissement dans certains courriers....) et autorité fonctionnelle.

Evaluation de la direction : en cours...

C'est sous cet angle que peuvent être regardés les échanges sur l'évaluation des directrices et directeurs qui doit commencer cette année. Votre représentant du SE-Unsa 12 a expliqué qu'il était très particulier d'évaluer une personne sans qu'elle n'ait encore eu une formation (si ce n'est celle limitée à la liste d'aptitude) et sans qu'elle ne sache sur quoi véritablement elle sera évaluée. Il a été répondu que cela devrait se clarifier et que ces évaluations ne commenceraient pas avant janvier.



Visites SE UNSA

Enseignant.es, AESH ... le SE-Unsa 12 est disponible toute l'année pour vous renseigner dans votre école.

Vous avez des questions concernant la carrière, vos conditions de travail, votre évolution professionnelle (mutation, promotion, mobilité) ? La situation de votre école vous préoccupe et vous avez besoin de conseils ?

Vous souhaitez rencontrer vos représentant.es de manière informelle pour échanger et discuter ?

Nous pouvons venir vous rencontrer sur la pause méridienne ou pendant les récréations, contactez nous par mail ou téléphone.

Depuis la rentrée nous sommes déjà passés dans plusieurs écoles, merci aux collègues pour leur accueil et les échanges sur nos métiers et les évolutions auxquelles nous devons faire face; ces discussions sont toujours très intéressantes.

- Saint Georges de Luzençon
- Saint Rome de Cernon
- Tournemire
- Saint Jean d'Alcas
- Saint Affrique Blanchard
- Jules Ferry (Millau)
- Pont de salars
- Tremouilles
- Canet de salars
- Broquies
- Saint Izair
- Rebourguil
- Gaillac d'Aveyron
- Bertholene
- Recoules
- Thérondels
- Taussac
- Lassout
- Rodez Cambon
- Rodez Cardaillac

CONGRES DEPARTEMENTAL

Notre congrès départemental s'est tenu le 4 décembre. Cette rencontre a été consacrée à des échanges autour du projet syndical national. Avant chaque congrès national (tous les 3 ans), les adhérents sont appelés à modifier ou préciser le texte qui servira d'appui à nos revendications dans les années à venir.



- La reconnaissance de la mission de Directeur 1 classe pour les chargé.e s d'école.
- Les problématiques spécifiques du milieu rural
- La carte des REP et les écoles orphelines
- Les liaisons école/ collège et collège/ lycée
- La santé au travail
- La reconnaissance du temps de travail «hors classe»
- Les manques de remplaçants
- L'aménagement des fins de carrière

Un grand merci à tous les participants, à Sébastien pour l'étude préalable rigoureuse du projet.

L'après-midi s'est conclue par un apéritif convivial permettant des échanges moins studieux mais tout aussi importants !

Le congrès académique se tiendra le 28 janvier.

Suite aux travaux, ce sont quelques 30 amendements au texte national que nous allons proposer, notamment sur les points suivants :

- L'enseignement privé : la problématique de la mixité sociale, l'abandon de son financement, le contrôle de son fonctionnement et la nécessité d'un service public d'éducation sur l'ensemble du territoire.



Toutes les limites ont été franchies !

Manifestation 5 décembre à Rodez

Cette journée de mobilisation des agents de la fonction publique était prévue de longue date. La crise politique que nous traversons avec la chute du gouvernement Barnier n'a rien changé à nos revendications et notre détermination. Dans tous le pays, c'est 40% d'enseignants du 1er degré et 23,5 % du 2nd degré qui ont répondu à l'appel à la grève.

Il s'agissait de clamer haut et fort notre opposition au projet de passage de 1 à 3 jours de carence dans la fonction publique, à la diminution de l'indemnisation des agents en arrêt maladie et à l'annonce du non-

versement d'une prime, la garantie individuelle de pouvoir d'achat (Gipa) pour 2024. Les organisations syndicales réclament aussi plus de moyens pour les services publics, des créations d'emplois et des augmentations de salaire.

Le Se Unsa 12 s'est mobilisé à Rodez pour dénoncer la dégradation de nos conditions de travail, le mépris de certains politiques, l'absence de soutien de notre ex ministre de l'éducation nationale.

Nous exigeons le respect des métiers et des personnels du Service public et par conséquent le respect des usagers, dont nos élèves !

Cette journée de grève a permis de rappeler que pour nous la fonction publique n'est pas une charge, mais une chance.

C'était aussi un moyen d'envoyer un message clair au futur gouvernement : il devra faire d'autres choix budgétaires et le service public d'Education et ses personnels devront être respectés et revalorisés !

